

Les clivages sociaux en Europe autour de la construction politique européenne en 2005-2010: l'Europe des élites contre l'État-Nation des classes populaires?

Cassagnau, Olivier

Veröffentlichungsversion / Published Version

Zeitschriftenartikel / journal article

Empfohlene Zitierung / Suggested Citation:

Cassagnau, O. (2010). Les clivages sociaux en Europe autour de la construction politique européenne en 2005-2010: l'Europe des élites contre l'État-Nation des classes populaires? *Annals of the University of Bucharest / Political science series*, 12, 13-24. <https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0168-ssoar-378670>

Nutzungsbedingungen:

Dieser Text wird unter einer CC BY-NC-ND Lizenz (Namensnennung-Nicht-kommerziell-Keine Bearbeitung) zur Verfügung gestellt. Nähere Auskünfte zu den CC-Lizenzen finden Sie hier:

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.de>

Terms of use:

This document is made available under a CC BY-NC-ND Licence (Attribution-Non Commercial-NoDerivatives). For more information see:

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0>

**LES CLIVAGES SOCIAUX EN EUROPE AUTOUR
DE LA CONSTRUCTION POLITIQUE EUROPÉENNE
EN 2005-2010 : L'EUROPE DES ÉLITES CONTRE
L'ÉTAT-NATION DES CLASSES POPULAIRES ?**

OLIVIER CASSAGNAU

Le rejet du projet de Constitution européenne par une large majorité des électeurs français et néerlandais en mai - juin 2005 a créé une situation de crise sans précédent pour la construction européenne, avec de forts risques de crispations nationalistes et de replis identitaires xénophobes, des phénomènes qui ont même pu laisser envisager à l'époque un « détricotage » de l'acquis communautaire dans ses aspects les plus ambitieux que sont la libre-circulation et la monnaie unique.

Pourtant, paradoxalement, cette crise n'a pas forcément affecté durement les chances de voir émerger une Europe politique – y compris de nature fédérale – puisqu'elle a compliqué davantage les processus de négociations intergouvernementales que les missions des institutions communautaires, dont les défenseurs peuvent traditionnellement revendiquer une certaine intégrité, au-dessus de la mêlée que représente la vie politique de chaque État membre.

En outre, cette situation nouvelle s'est caractérisée par une polarisation sociale très forte dans la perception des questions européennes puisque, dans toute l'Europe, on a observé un clivage de plus en plus net entre des classes populaires eurosceptiques et des catégories privilégiées beaucoup plus tentées par l'aventure européenne et par les idées fédéralistes. Si cette division peut sembler préoccupante, elle a aussi pu faciliter la recherche de solutions politiques à la crise institutionnelle que traversait l'Europe. La victoire de Nicolas Sarkozy à l'élection présidentielle française de mai 2007 et la ratification du Traité de Lisbonne à la fin de l'année 2009 semblent corroborer cette théorie.

La théorie du « choc salutaire »

Même si les deux référendums organisés en France et aux Pays-Bas respectivement les 29 mai et 1^{er} juin 2005 se sont soldés par une large victoire du « Non », la Constitution européenne n'a pas été pour autant enterrée, dans la mesure

où elle a servi de texte fondateur autour duquel les États membres qui l'avaient ratifiée se sont rassemblés afin de participer à la rédaction du Traité de Lisbonne au second semestre 2007. L'idée avancée par certains partisans du « Non » de gauche – selon lesquels ce rejet allait engendrer une crise salutaire pour la construction européenne – semble donc appeler une correction sur le fond: le seul élément qui ait pu apparaître comme salutaire dans la situation post-29 mai 2005 n'était peut-être pas la crise proprement dite, mais les modalités de contournement et de dépassement de cette crise qui, en elle-même, n'a manifestement pas contribué à préciser et à nuancer le débat sur les questions européennes. Cette volonté de relancer la construction européenne par la ratification parlementaire – donc sans prendre le risque d'un nouveau référendum hasardeux – fut exprimée par le candidat UMP à l'élection présidentielle française d'avril-mai 2007, Nicolas Sarkozy, qui déclarait dans sa profession de foi :

« J'ai proposé à nos partenaires un traité simplifié, limité aux questions institutionnelles que nul n'a contestées pendant la campagne référendaire, afin que l'Europe se dote rapidement des moyens de fonctionner efficacement à 27 Etats membres. La question de la réécriture d'un texte plus global, scellant la dimension fondamentalement politique de l'Europe, se posera dans un second temps. »¹

Cette prudence s'explique par le fait que le débat français sur la ratification de la Constitution européenne par voie référendaire a conduit à l'émergence d'une figure politique nouvelle : celle d'hommes politiques et de penseurs marqués à gauche qui se revendiquent partisans du fédéralisme et qui ont appelé à rejeter cette Constitution précisément parce que – en plus de ses aspects supposés nocifs pour l'Europe sociale – elle ne permettait pas d'avancer immédiatement vers une Europe fédérale. L'un des partisans de ce « choc salutaire » qui estimait que le « Non » français à la Constitution était une occasion de repartir rapidement sur des bases fédéralistes et sociales – après avoir paradoxalement rejeté le seul texte qui, à l'époque, permettrait de donner une orientation un peu plus fédéraliste à la construction européenne – l'universitaire Paul Allières, écrivait à propos du Traité constitutionnel:

« On peut voir [ce texte] comme un triple obstacle à l'organisation d'une Europe fédérale dotée des moyens de sa puissance économique et sociale. La Constitution renforce le caractère intergouvernemental des instances de l'UE, aggrave la confusion des pouvoirs en son sein et interdit que ne s'installe un gouvernement économique de cette vaste zone de libre-échange. »²

¹ NICOLAS SARKOZY, *Mon projet : ensemble, tout devient possible*, Compiègne, Imprimerie de Compiègne, 2007, p. 10.

² PAUL ALLIERES, « Une fausse Constitution pour un vrai Commonwealth », in Masquet Brigitte (dir.), *Regards sur l'actualité : La Constitution européenne en débats*, 307, janvier 2005, Paris, La Documentation française, 2005, p. 27.

Le réquisitoire de Paul Allières peut surprendre, car si l'on peut comprendre les critiques formulées par un universitaire concernant les insuffisances du Traité constitutionnel, il est difficile de ne pas se montrer au moins circonspect face à un véritable discours à charge qui investissait le texte d'une aura presque maléfique en sous-entendant que ses rédacteurs étaient animés d'intentions malignes plutôt que simplement négligents ou incompetents, puisque Allières les accusait d'avoir conçu un texte dont les articles à tonalité libérale pourraient être utilisés de manière optimale, alors que ceux qui prévoyaient un accroissement des droits du citoyen – comme le droit de pétition, par exemple – auraient vocation à être systématiquement contournés. Ces propos extrêmement pessimistes qui – à l'image de ce qu'écrit Michel Clapié, autre universitaire montpelliérain, pour sa part hostile au fédéralisme européen, dans son ouvrage *Institutions européennes* – ne sont pas sans rappeler par moments la théorie du complot contre le peuple français et la nation française, reflètent bien l'état véritablement passionnel qui caractérisa la campagne référendaire au printemps 2005, dont l'extrême gauche française profita notamment pour se relancer sur le terrain médiatique. Il est en outre frappant de constater que – tout en préconisant le rejet de la Constitution afin, selon lui, de hâter la construction d'une Europe fédérale – l'auteur citait précisément le précédent de la Communauté européenne de Défense, dont le rejet en 1954 par une partie des parlementaires de la SFIO – entre autres motifs parce qu'ils considéraient que l'opinion publique ne tolérerait jamais un réarmement de l'Allemagne à peine neuf ans après la fin de la Seconde guerre mondiale – a gravement compromis pendant des décennies le développement d'une Europe de la défense :

« L'Europe politique a une histoire dont nous héritons et qui a commencé il y a cinquante ans. Et elle a commencé sur un échec, celui de la Communauté européenne de Défense (CED). L'idée s'est alors imposée de transférer des secteurs d'intérêts faiblement politisés (l'agriculture, l'acier, l'énergie ou les transports) pour lesquels les gouvernements adoptaient des règles qu'ils s'engageaient à respecter en commun. »³

Dans le même numéro de *Regards sur l'actualité* de la Documentation française, paru cinq mois avant le référendum, Olivier Duhamel répondait à Paul Allières, dont il estimait que le portrait à charge de la Constitution s'expliquait surtout par sa fidélité à son ami politique Arnaud Montebourg, adversaire de la ligne modérée incarnée par les Socialistes français partisans du « Oui ». Duhamel tenta d'expliquer pourquoi le rejet de la Constitution par une partie de l'électorat de gauche lui semblait stérile et surtout révélateur d'une culture de la protestation sans lendemains, synonyme d'inaction et de marginalisation :

« Si l'on compare le texte à celui d'une utopique République fédéraliste et socialiste européenne, comme le font certains de ses détracteurs, nul doute que la déception soit au

³ *Ibid.*

rendez-vous. Cette perspective n'ayant aucune plausibilité, la victoire du non ne pourrait être qu'un sérieux coup d'arrêt pour l'Europe. Mais le « non au non » n'est qu'un petit aspect de la question. Il doit être doublé par un oui de conviction et d'enthousiasme. »⁴

Au lendemain de la victoire du « Non » au référendum, Duhamel voulu compléter sa démarche explicative des enjeux induits par la ratification de la Constitution en publiant un petit opuscule dans lequel il énonça ce qui constituait pour lui le plus gros malentendu de la campagne, un malentendu étayé par des personnalités politiques de gauche comme Laurent Fabius, Henri Emmanuelli et Jean-Luc Mélenchon dont l'intention était de relancer leur carrière politique en prenant la tête de la révolte populaire contre un texte assimilé à tort ou à raison aux élites libérales et à leurs mesures de casse systématique de l'État-providence français :

« La gauche du « non » réussit à faire croire que la question principale était sociale. Bien joué, puisque tel était le premier souci des électeurs. Mais mal joué au regard de la vérité, puisqu'en la matière la Constitution apportait certes des améliorations (objectifs sociaux, droits sociaux, sommet social annuel, clause sociale) mais sans bouleversement fondamental. Et pour cause, la compétence, ici, est nationale. La principale novation résidait ailleurs. Dans la création d'une Europe politique. [...] Là est l'occasion gravement manquée. [...] Les citoyens n'ont pas seulement voté contre l'Europe. Ils ont voté contre eux-mêmes. »⁵

Des clivages sociaux préoccupants

Ce que déplorait Duhamel, cette ignorance de nombreux électeurs sur les principales avancées – institutionnelles, et non sociales – prévues par la Constitution n'est guère étonnante si l'on garde à l'esprit le fait que le texte fut rejeté essentiellement par les couches populaires n'ayant pas fait d'études supérieures et donc pas forcément sensibilisées à la complexité et à l'extraordinaire richesse des problématiques européennes⁶. C'est cette constante, observable non seulement au niveau français mais aussi au niveau européen, que rappelle Bruno Cautrès :

« Le niveau de diplôme est, dans tous les pays de l'Union, un facteur déterminant fortement l'adhésion ou le rejet vis-à-vis de l'Europe. Le niveau de diplôme constitue, avec la position sociale, une « variable lourde » explicative des attitudes européennes dans

⁴ OLIVIER DUHAMEL, « Une Constitution pour une démocratie européenne », in *Regards sur l'actualité : la Constitution européenne en débat*, 307, janvier 2005, Paris, La Documentation française, 2005, p. 33.

⁵ *Id.*, « Des raisons du Non », Paris, Seuil, 2005, pp. 47 et 53.

⁶ C'est ce qu'indique un sondage post-référendum effectué au mois de juin 2005 par l'Institut Eurobaromètre et accessible par l'URL http://europa.eu.int/comm/public_opinion/index_fr.htm

l'ensemble des pays européens. Il n'est pas surprenant que le niveau de revenus indique les mêmes tendances, compte tenu des liens entre niveau d'études et niveau de revenus. »⁷

La crise née du résultat du référendum du 29 mai 2005 est un motif important de préoccupation pour les pro-européens, surtout fédéralistes, mais elle présente une aspérité intéressante, en ce sens qu'elle témoigne d'une lutte assez claire – et peut-être même assez saine d'un point de vue conceptuel – entre deux France: celle des élites économiques, politiques, intellectuelles et universitaires vivant dans les centre-villes et les banlieues résidentielles d'une part et, d'autre part, la France des catégories sociales moyennes-inférieures et inférieures fragilisées dont la souffrance s'exprime par un vote protestataire et une peur du changement perçue comme un prétexte à déréglementer encore plus la société française.

Les exemples de ce clivage sont nombreux : citons ainsi d'une part ces villes riches du Grand sud que sont Bordeaux, Toulouse et Pau, où le « Oui » l'emporta en 2005, et, d'autre part, les zones rurales de plus en plus marginalisées, dans lesquelles la population voulut exprimer sa colère en matière sociale. En Languedoc-Roussillon, à Montpellier, le « Oui » ne fut distancé par le « Non » que d'un millier de voix sur un total d'environ 80 000 suffrages exprimés et il obtint 55% des voix dans la banlieue aisée de Castelnau-le-Lez alors que le reste de la région, fortement touché par le chômage, vota « Non » à une nette majorité. Citons également le cas du Grand Lyon, où l'opposition fut aussi criante entre la large victoire du « Non » dans les quartiers très modestes de la banlieue est – par exemple à Vaulx-en-Velin et à Vénissieux – et le triomphe du « Oui » dans la banlieue ouest, beaucoup plus aisée, dans des communes comme Ecully ou Caluire-et-Cuire. De manière fondamentale, ces contrastes sociaux se retrouvèrent dans les résultats de la plupart des grandes agglomérations, au point de devenir un facteur plus important que la fidélité traditionnelle de certaines régions françaises – comme l'Alsace ou la Bretagne – à l'idéal d'unification européenne⁸.

L'existence d'un tel phénomène dans la plupart des autres États membres – en Allemagne et aux Pays-Bas, en particulier, où la gauche extrême et l'extrême gauche rejettent le Traité – donne alors à penser que la construction politique de l'Europe ne pourra passer que par les élites, quitte à pousser la logique du pire jusqu'au bout et à s'inscrire dans une perspective agonique faisant passer l'amélioration du sort économique des catégories socio-professionnelles inférieures par pertes et profits. Dans ce contexte, dont on mesure bien les périls qu'il fait courir à la cohésion entre les Français, la *Schadenfreude* (joie maligne)

⁷ BRUNO CAUTRES, « Caractéristiques de l'opinion publique européenne », in *La Citoyenneté européenne. Dossier réalisé par Bruno CAUTRES, Problèmes politiques et sociaux*, 901, juin 2004, Paris, La Documentation française, 2004, p. 75.

⁸ Tous ces résultats sont consultables sur le site du Ministère français de l'Intérieur, à l'URL http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/resultats-elections/rf2005/index.html

des élites devant l'aggravation de la situation sociale frappant de plein fouet ceux qui avaient cru s'en prémunir en votant « Non » à la Constitution répondrait à celle des ouvriers, employés et agriculteurs, les « petits » et les « sans-grade » qui ont cru prendre une certaine revanche de classe en tentant de nuire à l'idéal européen des classes supérieures le 29 mai 2005.

Il faut dire que l'affirmation des personnalités politiques de gauche hostiles à la Constitution selon laquelle le « Non » entraînerait un reflux du libéralisme en Europe et en France fut très vite invalidée par les mesures prises par le gouvernement De Villepin à l'été 2005 – baisse du taux de rémunération du livret A présentée comme une fatalité arithmétique liée à la faiblesse de l'inflation, privatisation totale du réseau autoroutier français et surtout assouplissement très net du Code du travail, avec la possibilité de licencier les employés sans motif particulier pendant une période d'essai de deux ans dans les entreprises de moins de vingt salariés⁹ – révélant l'aspect profondément illusoire d'une pensée magique qui faisait de l'Europe le bouc émissaire du désarroi populaire.

À ce propos, la Constitution rejetée, il était à craindre que les Français en difficulté ne choisissent d'autres victimes expiatoires que la construction européenne en cas d'absence d'amélioration de la conjoncture économique et sociale. Pourtant, le sociologue Emmanuel Todd affirmait en août 2006 – soit un peu plus d'un an après le référendum – que c'étaient au contraire les classes aisées qui semblaient désormais recourir à la diabolisation :

« À partir du milieu des années '80, les classes supérieures refusaient de constater que les milieux populaires avaient un problème avec les immigrés, avec le statut de la femme maghrébine. À l'époque, le discours des élites était optimiste, multiculturaliste, méprisant envers les classes inférieures. Aujourd'hui, les gens sont moins intéressés par l'immigration que par le chômage et les problèmes économiques, mais la droite ranime la thématique de l'immigration. Alors que ce n'est plus ce que les classes populaires ont prioritairement à l'esprit, les classes supérieures cherchent désormais des boucs émissaires. »¹⁰

Une autre affirmation émanant de la gauche de la gauche, selon laquelle le rejet de la Constitution n'isolait pas la France en Europe, fut elle aussi contredite par le choix de Londres comme capitale olympique en 2012 contre Paris, pourtant ville favorite, le 6 juillet 2005. Le détail du vote fit apparaître que les membres des autres délégations européennes écartèrent sciemment Paris, et on ne peut s'empêcher de penser que cet événement constitua la première conséquence directe du résultat du référendum du 29 mai précédent.

⁹ CHRISTOPHE JAKUBYSZYN, « Le gouvernement assouplit le droit du licenciement », in *Le Monde*, mardi 2 août 2005, p. 6. On peut également citer le Contrat première embauche (CPE), abandonné au printemps 2006.

¹⁰ EMMANUEL TODD, « Todd : Les deux grands partis n'intéressent plus personne », entretien du 24 août 2006 dans *Le Point* reproduit le 14 novembre 2007 sur le site Contre Info.info, à l'URL http://contreinfo.info/article.php3?id_article=1432

Enfin et surtout, l'argument d'une partie de la gauche française et allemande selon lequel le « Non » à la Constitution serait le point de départ d'une série de victoires électorales dans les États membres a depuis été battu en brèche par la victoire de Nicolas Sarkozy à l'élection présidentielle française de mai 2007, le retour au pouvoir de Silvio Berlusconi en Italie en mai 2008 et le succès d'Angela Merkel aux élections fédérales de septembre 2009.

Le rôle des élites, notamment fédéralistes

Dès lors, pour utiliser une métaphore domestique, on pouvait raisonnablement supposer que les élites européennes, même minoritaires dans l'opinion publique, seraient tentées de faire entrer par la fenêtre les dispositions constitutionnelles qui avaient été chassées par la porte à la suite des consultations de 2005. Ce genre de contournement furtif de l'opinion, dans un contexte où l'électorat populaire était stigmatisé, n'était pas très risqué – même s'il pouvait paraître condamnable du point de vue de la morale politique – dans la mesure où les partisans d'un nouveau Traité se doutaient que la complexité et l'opacité des mécanismes institutionnels européens empêcheraient sans doute les souverainistes de toutes obédiences de mobiliser l'opinion publique avec autant d'efficacité que lors des deux référendums de protestation en France et aux Pays-Bas. Il semblait en effet peu probable de voir les Français des classes populaires manifester en nombre aussi important contre une éventuelle ratification parlementaire du Traité de Lisbonne que contre des réformes sociales perçues comme trop libérales. Le stratagème avait d'autant plus de chances de réussir que, dans la grande majorité des États membres de l'UE, le jeu démocratique risque de se limiter longtemps encore à l'alternance de partis modérés favorables au nouveau Traité qui détiennent le pouvoir – et, donc, qui contrôlent les leviers de la négociation européenne – à tour de rôle.

Que le « Non » français et néerlandais ait contribué à éloigner encore plus les élites politiques, intellectuelles et sociales européennes d'une grande partie de l'opinion publique et à verrouiller le système de prise de décisions au niveau communautaire constitue un paradoxe intéressant pour les partisans de l'intégration européenne – notamment les fédéralistes – tentés d'en revenir à une solidarité de classe quelque peu nostalgique, en quelque sorte le pendant non-fictionnel de *La grande illusion* de Jean Renoir. Ceci se conçoit d'autant mieux à une époque où le cynisme politique pousse un nombre toujours croissant d'électeurs dans l'abstention ou le vote protestataire devant l'absence angoissante de propositions émanant des partis politiques dominants pour remédier au phénomène d'ultra-individualisation de la société.

Dans ce cas de figure, il conviendrait de surmonter notamment les objections de certains philosophes de l'Europe comme Jürgen Habermas et Etienne Balibar¹¹ qui – plutôt que de préconiser l'adoption d'un système confédéral ou fédéral certes froid et neutre d'un point de vue social mais qui, techniquement, a fait ses preuves – tendent à soutenir quasi-exclusivement, pour l'un, le progressisme démocratique du modèle institutionnel unique au monde représenté par l'UE et, pour l'autre, l'utopie d'une construction européenne exclusivement anti-libérale. En ce sens, on peut considérer que certains aspects de leur réflexion présentent un danger pour l'Europe politique menacée par une pensée de l'exception institutionnelle perçue comme un gage de probité et par une attitude reposant sur un confortable mélange d'exigence et de passivité, deux éléments synonymes d'impuissance à harmoniser les politiques et de retards considérables dans l'unification des États européens. Encore peut-on comprendre l'attitude de Habermas par le fait que, né en 1929, il a connu la fin de la Seconde guerre mondiale et ses ravages en Allemagne, ce qui explique que – tout au long de son œuvre – il défende une vision sociale-démocrate politiquement correcte d'une construction européenne fondée sur la seule négociation démocratiquement légitimée et qu'il rejette tout processus d'unification témoignant d'une volonté de contourner d'autorité les aspirations de l'opinion publique.

Dans cette perspective, plus qu'un hypothétique ralliement des couches populaires des États membres au processus d'intégration politique, c'est donc davantage l'adhésion des élites cosmopolites et polyglottes au principe d'une unification européenne pragmatique et opportuniste qui compterait, idéalement par le biais d'une grande initiative s'étendant à une majorité d'États. On se souvient, par exemple, que l'acte fondateur de relance de l'idée de fédéralisme au début du XXI^e siècle demeure le discours du Ministre allemand des Affaires Étrangères, Joschka Fischer qui, en l'an 2000, tendit la main aux Français en leur demandant de souscrire à son projet historique pour l'Europe. En 2001, Laurent Guihéry écrivait à ce propos :

« La réponse de Hubert Védrine, le Ministre français des Affaires Étrangères, à cette vision personnelle du Ministre des Affaires étrangères allemand, réponse publiée dans le quotidien *Le Monde*, est intéressante car elle apparaît comme une mini-révolution dans le débat politique français: il reconnaît en effet que « l'idée de fédération ne fait plus peur, elle exerce même une certaine séduction ». Néanmoins, il souhaite éviter les controverses théoriques sur les divers sens du mot fédéralisme, ce qui constitue une façon détournée mais judicieuse en France pour évoquer en fin de compte le sujet. »¹²

¹¹ ÉTIENNE BALIBAR, *Europe Constitution Frontière*, Paris, Editions du Passant, 2005. Sur l'aspect aporétique de la citoyenneté européenne et les risques d'*apartheid* qu'elle fait peser sur les immigrés selon Balibar, cf également « D'une citoyenneté nationale à une citoyenneté ouverte », in *La citoyenneté européenne, Dossier réalisé par Bruno CAUTRES, Problèmes politiques et sociaux*, 901, juin 2004, Paris, La Documentation française, 2004, p. 90.

¹² LAURENT GUIHÉRY, *Economie du fédéralisme : quelle Constitution pour l'Europe ?*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 121.

Mais toutes les perspectives de développement sur des fondations de type fédéraliste ne donnent pas forcément lieu à des accès d'optimisme évoquant le triomphe de la Raison, des Lumières et du Progrès. Dans *La République européenne*, s'interrogeant sur l'organisation institutionnelle de l'Europe et rendant compte des diverses hypothèses échafaudées par les géographes, les économistes et les sociologues, Michel Foucher analyse les conséquences pratiques qu'entraînerait un scénario possible de fragmentation fédéraliste, inquiétant pour les partisans d'États-nations unitaires sur le continent :

« Les grands États-nations européens sont en crise durable et l'espace politique européen se fragmente, sur des bases régionalistes, de vie locale et d'économie informelle. Le nombre d'entités quasi-indépendantes s'accroît, notamment lorsque des régions-nations disposant d'une identité culturelle et linguistique marquée, d'une base économique solide et de branchements directs sur le vaste monde sont en position d'imposer leur indépendance politique « au nom de l'Europe », instance supérieure qui permet de court-circuiter l'appartenance aux vieux États-nations. »¹³

Ce qui semble donc entrer en jeu dans la réflexion sur l'avenir de l'Europe, ce sont bien deux conceptions classiques de la nation et de la politique : l'idéologie des Lumières – selon laquelle le fédéralisme est l'instrument le plus approprié à la réalisation du *telos* européen – et l'idéologie nationale issue de la période romantique, selon laquelle les nations d'Europe forgées tout au long de l'histoire et institutionnalisées au XIX^e siècle n'ont pas vocation à mettre sur pied autre chose que des structures de coopération entre pays souverains car une union trop étroite entre États les ferait progressivement disparaître par un phénomène conjoint de fusion et de dislocation. Mais quelque chose de plus profond traverse cette dichotomie, quelque chose qui lie le temps aristotélécien – infini – au temps kantien – celui de la finitude humaine – et qui anime les défenseurs de chacun de ces deux modèles : la volonté de parvenir à une Europe politiquement unifiée de leur vivant chez les fédéralistes et celle, contraire, de ne pas voir le patrimoine institutionnel national et le patrimoine historique personnel s'effondrer de concert chez les souverainistes. Ces deux pulsions de vie, comparables en ce qu'elles témoignent d'une superposition entre expérience individuelle et expérience collective, évoquent la conception hégélienne du destin. Jean Hyppolite, grand spécialiste du philosophe, écrit :

« [Chez Hegel] il nous faut distinguer le destin en général, ou la *réalité effective*, cette histoire du monde qui sera un jour pour Hegel le jugement du monde (« *Weltgeschichte ist Weltgericht* ») et les destins particuliers qui correspondent aux pathos originaux des individus et des peuples. Rien de grand ne se fait sans passion, c'est-à-dire qu'aucune action, aucune entreprise individuelle n'est adéquate à l'universel et à l'infini, il y a

¹³ MICHEL FOUCHER, *La République européenne*, Paris, Belin, 2000, p. 119.

toujours en elle, si ample soit-elle, une finitude qui en fait une passion. Or, le destin d'un individu, le destin d'un peuple, sont la révélation de ce pathos dans une histoire. »¹⁴

La relance de la construction européenne par les élites – qu'elle s'accomplisse sur des bases fédérales, confédérales ou, comme cela semble être résolument le cas aujourd'hui, mixtes – dans le but de créer une véritable identité nationale européenne, que d'aucuns qualifieraient par exemple d'impériale¹⁵, permet de s'abstraire d'une pensée post-nationale molle et idéaliste synonyme de piétinement de l'Europe communautaire. Malgré son caractère hybride et les blocages qui découlent parfois de la priorité qu'elle donne à la recherche du consensus et à la sauvegarde de la souveraineté des États, la construction européenne facilite – selon la devise officielle de l'Union européenne – « l'unité dans la diversité » par sa souplesse, qui lui permet de s'accomplir par le fonctionnement conjoint de structures intergouvernementales et d'institutions supranationales travaillant de concert à l'établissement de l'union « sans cesse plus étroite » voulue par les pères de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et du Traité de Rome. C'est d'ailleurs cette stratégie de répartition du pouvoir politique entre des instances apparemment distinctes mais en réalité partenaires et complémentaires que dénonçaient les adversaires de l'intégration européenne à l'automne 2007, au moment où le Traité de Lisbonne a été rédigé :

« Le traité sur l'Union européenne (TUE – domaines intergouvernementaux) et le traité sur la Communauté européenne (TCE – domaines communautarisés) sont en apparence conservés. Mais ils deviennent en réalité des coquilles dont les contenus sont modifiés pour correspondre, dans leur esprit et dans leur lettre, à la première partie (les principes) et à la troisième partie (les modalités) de la défunte Constitution. La Communauté disparaît pour s'appeler désormais « l'Union », les deux « Unions » sont dans les mêmes traités, tout est dans tout, et on obtient à peu près le même résultat que l'ex projet de Constitution, qui avait au moins l'honnêteté d'afficher clairement qu'il voulait tout fusionner. »¹⁶

Ainsi donc, le modèle européen se révèle donc particulièrement pérenne car il ne promet ni grand soir ni lendemains qui chantent, mais bien la possibilité d'unir des populations de culture politique différente dans le respect du dialogue démocratique et de l'État de droit, dont il étend le champ d'influence par sa logique d'entrelacement des pouvoirs.

¹⁴ JEAN HYPOLITE, *Introduction à la philosophie de l'histoire de Hegel*, Paris, Éditions du Seuil, 1983, pp. 51-52.

¹⁵ DAVID CHARTER, « Call for vote on 'Europe empire' », in *The Times*, 11 juillet 2007, article consultable à l'URL <http://www.timesonline.co.uk/tol/news/world/europe/article2056576.ece>.

¹⁶ CHRISTOPHE BEAUDOUIN, « Fédéralisation de l'Europe : après le camouflet, le camouflage », article recueilli sur le site L'Observatoire de l'Europe.com à l'adresse :

http://www.observatoiredeleurope.com/Federalisation-de-l-Europe-apres-le-camouflet,-le-camouflage_a745.html

SOCIAL CLEAVAGES IN EUROPE AROUND THE POLITICAL EUROPEAN
CONSTRUCTION, 2005-2010: EUROPE OF THE ELITES
AGAINST THE NATION STATE OF POPULAR CLASSES?

Abstract

The rejection of the European Constitution by French and Dutch voters in 2005 has brought about an unprecedented crisis for European integration, with strong risks of regression into nationalism and xenophobia.

However, in a paradoxical way, that crisis has not prevented the building of a political Europe - even a federal Europe - because it has hampered intergovernmental negotiations more than the functioning of European institutions.

Moreover, social polarisation means that Europhiles in the élites have been able to press for institutional solutions culminating in the ratification of the Lisbon Treaty, a landmark in the consolidation of the European Union.

Keywords: European Constitution, Political Integration, Élites, Social Classes, Protest.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- BRAULT, PHILIPPE, RENAUDINEAU, GUILLAUME, SICARD, FRANÇOIS, *Le principe de subsidiarité*, Paris, La Documentation française, 2005.
- Cautres, Bruno (dir.), « La citoyenneté européenne », in *Problèmes politiques et sociaux*, 901, juin 2004, Paris, La Documentation française, 2004.
- CAUTRES, BRUNO et REYNIE, DOMINIQUE, *L'opinion européenne*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2000.
- Cazenave, Olivier (dir.), « L'Europe à 25 », in *Questions internationales*, 7, mai-juin 2004, Paris, La Documentation française, 2004.
- CLAPIE, MICHEL, *Institutions européennes*, Paris, Flammarion, 2003.
- COSTA, OLIVIER, « L'Union européenne peut-elle s'accommoder durablement du Traité de Nice? », in Masquet, Brigitte (dir.), *La Constitution européenne en débats*, in *Regards sur l'actualité*, 307, janvier 2005, Paris, La Documentation française, 2005, pp. pp. 43-54.
- DOUTRIAUX, YVES et LEQUESNE, CHRISTIAN, *Les institutions de l'Union européenne, 5^e édition*, Paris, La Documentation française, 2005.
- HABERMAS, JÜRGEN, *Une époque de transitions, Ecrits politiques, 1998-2003* (traduit de l'allemand et de l'anglais par Christian Bouchindhomme), Paris, Librairie Arthème Fayard, 2005.
- KÄLBLE, HARTMUT, *Les chemins de la démocratie européenne*, Paris, Belin, 2005.
- QUERMONNE, JEAN-LOUIS, « Renforcer la légitimité démocratique de l'Europe », in Cautres, Bruno (dir.), *La citoyenneté européenne*, in *Problèmes politiques et sociaux*, 901, juin 2004, Paris, La Documentation française, 2004, pp. 86-88.
- SANDU, TRAIAN, « Introduction : l'Union européenne condamnée à la puissance? », in Sandu, Traian (dir.), *Identités nationales, identité européenne, visibilité internationale : aspects historiques, politiques et économiques de la construction européenne*, Paris, Cahiers de la Nouvelle Europe, L'Harmattan, 2004, pp. 9-29.